

VIOLENCES INCIVILITES AU TRAVAIL



L'amélioration des conditions de travail est un objectif majeur de l'accord RPS sur la santé et la sécurité au travail dans les établissements de la Banque de France.

La prévention des risques professionnels en est l'un des axes principaux. La prévention des problèmes de santé liés aux risques psychosociaux auxquels le personnel peut être confronté en raison de ses missions, du contenu ou de l'organisation du travail, incombe à l'employeur.

Les violences et incivilités au travail figurent parmi les multiples facteurs susceptibles de porter atteinte à la santé et au bien être au travail des personnels de la Banque de France. Ces phénomènes doivent donc être **évités, dénoncés, combattus et condamnés** à chaque niveau hiérarchique de notre Institution.

AGIR :

Si vous estimez être ou avoir été victime de violences au travail vous pouvez vous adresser à :

- votre supérieur hiérarchique, votre directeur, votre pôle RH
- Vos élus DP et CHSCT
- Votre permanence syndicale
- Le médecin du travail
- Les assistantes sociales



AUX INCIVILITES

COMMENT :

- Les violences survenant dans le cadre du travail peuvent prendre différentes formes et avoir des causes multiples :
- ⇒ Le harcèlement sexuel ou moral, les agressions physiques ou verbales, les insultes, brimades, intimidations, les propos racistes ou xénophobes sont des formes de violences qui peuvent survenir au cours du travail. Les conflits entre agents et responsables hiérarchiques pour des motifs d'ordre personnel ou résultant de l'organisation du travail ou des conditions de travail peuvent engendrer des manifestations de violence.
 - ⇒ Les insultes, menaces, agressions physiques ou psychologiques peuvent être exercées par les personnes fréquentant les services ou les établissements de la Banque de France ou par des personnes extérieures à l'entreprise.
 - ⇒ Les incivilités se produisant dans le cadre du travail telles que, les impolites, les attitudes irrespectueuses ou la transgression de règles communes sont plus complexes à identifier et à évaluer. Elles contribuent néanmoins à la dégradation du climat de travail et rendent difficile la vie en collectivité.

QUI :

Tous les personnels, siège, réseau, centres industriels et administratifs, relevant de la Banque de France, quels que soient leur activité et leur niveau hiérarchique, peuvent se trouver confrontés à des phénomènes de violences ou d'incivilités au cours de leur vie professionnelle.

CONSEQUENCES :

En portant atteinte aux droits et à la dignité de la personne, les violences et les incivilités au travail peuvent se traduire par un mal être au travail ou une altération de la santé physique ou mentale.



REAGISSEZ !

Vos Élus SNABF Solidaires

REGION PARIS

Comité d'Etablissement Paris (CE PARIS)

- ▶ Raymond DOMURADO
- ▶ Yannick GUILLEMAUD
- ▶ Christine HENNER-LEROY
- ▶ Laurence IMMEL
- ▶ Catherine FÉQUANT
- ▶ Olivier BELLICAUD

Représentant Syndical :

- ▶ Éric HABIF

Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

- ▶ Céline AKAKPO
- ▶ Hervé IMBERDIS
- ▶ Patrick DISCLYN
- ▶ Jean-Philippe DUSSERRE

*Pour connaître vos **Délégués du Personnel SNABF Solidaires**,
contactez, Olivier BELLICAUD, Régional Paris*

Syndicat National Autonome - Région Paris / ACPR

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNABF 75049 Paris cedex 01

Tél : 01 42 92 40 25 - Télécopie : 01 42 60 77 42 - [http : //www.snabf.org](http://www.snabf.org) – sna@banque-france.fr